

# Politique de confidentialité des données personnelles partagées dans le Système d'Information Touristique d'Ille-et-Vilaine

---

Conformément à la réglementation européenne sur la protection des données personnelles, l'ensemble des procédures établies entre les partenaires du Système d'Information Touristique d'Ille-et-Vilaine sont décrites ci-dessous.

La présente Politique de protection des données à caractère personnel peut être modifiée à tout moment, notamment afin de respecter les changements apportés aux lois et réglementations en vigueur. En cas de modification, vous en serez informé(e) et votre accord vous sera demandé par e-mail avant que la ou les modifications n'entrent en vigueur.

## I – Préambule

---

L'Agence de développement touristique d'Ille-et-Vilaine, ses partenaires touristiques et territoriaux d'Ille-et-Vilaine et le Comité Régional du Tourisme de Bretagne partagent un Système d'Information Touristique (ci-après « SIT 35 ») qui a vocation à recenser, avec l'application Tourinsoft éditée par la société Faire Savoir, l'ensemble des organismes / entreprises et contacts liés aux hébergements, visites et activités touristiques proposés dans le département.

Ce dispositif implique la collecte et le traitement de données à caractère personnel pour enrichir la base de données partagée. A ce titre, il nécessite le respect de la réglementation applicable, et notamment le règlement du 27 avril 2016 (RGPD) et la loi Informatique et Libertés révisée du 20 juin 2018.

Par ailleurs, le RGPD impose que les personnes concernées soient informées de leurs droits de manière concise, transparente, compréhensible et aisément accessible, ce qui justifie l'adoption d'une politique commune.

Le présent traitement de données à caractère personnel se trouve sous la responsabilité conjointe des membres du réseau SIT 35, à savoir :

- l'Agence de développement touristique d'Ille-et-Vilaine (ADT 35)
- le Comité Régional du Tourisme de Bretagne
- Office de Tourisme de Brocéliande
- Office de Tourisme du Pays de Saint-Méen Montauban
- Office de Tourisme du Pays de Redon,
- CDC Roche-aux-Fées Communauté
- Office de Tourisme de Montfort Communauté
- CDC Liffré-Cormier Communauté
- Office de Tourisme de Châteaugiron
- SPL Office de Tourisme Communautaire de Saint-Malo Baie du Mont-Saint-Michel
- Office de Tourisme de Couesnon Marches de Bretagne
- Office de Tourisme de Dinard Côte d'Émeraude Tourisme
- Office de Tourisme du Pays de Vitré,
- CDC Val d'Ille-Aubigné
- Office de Tourisme du Pays de Fougères

- Office de Tourisme Vallons en Bretagne
- Bretagne Porte de Loire Communauté

Il est précisé que les obligations réciproques des responsables conjoints des traitements sont formalisées dans un contrat de responsabilité conjointe. Ce contrat, qui rappelle les principales caractéristiques des traitements concernés, énonce les responsabilités de chacun dans l'information à communiquer à la personne concernée, les mesures de sécurité entreprises pour protéger ses données et le rôle de chacun en matière de coopération avec la CNIL ou en cas de violation de données.

## **II – Objectif de cette politique de protection des données personnelles**

---

La présente politique a pour objet de satisfaire à l'obligation d'information à laquelle les responsables conjoints de traitement sont tenus en application du RGPD et de formaliser les droits et les obligations des personnes dont les données sont traitées sur le réseau SIT 35.

Elle s'applique à l'ensemble des traitements de données à caractère personnel relatives aux utilisateurs du SIT 35 ainsi qu'aux prospects, contacts et partenaires des membres du réseau départemental dont les données sont traitées par l'intermédiaire dudit système.

Les membres du réseau mettent tout en œuvre pour que les données soient traitées dans le cadre d'une gouvernance interne déterminée entre eux. Cependant, la présente politique ne porte que sur les traitements dont les membres du réseau sont responsables conjointement et ne vise donc pas les traitements qui seraient créés ou exploités en dehors des règles de gouvernance fixées dans le cadre du SIT 35.

Le traitement de données à caractère personnel peut être géré directement par les membres du réseau agissant en qualité de responsables conjoints ou par le biais d'un sous-traitant spécifiquement ou conjointement désigné par eux.

Cette politique est indépendante de tout autre document pouvant s'appliquer au sein de la relation contractuelle entre les membres du réseau appréhendés individuellement ou dans leur globalité et leurs clients, prospects, partenaires ou contacts.

## **III – Données personnelles collectées**

---

Dans le cadre de vos relations avec l'ADT 35 et/ou un de ses partenaires, vous pouvez être amenés à lui/leur fournir certaines de vos données personnelles. L'ensemble de ces données personnelles font l'objet d'un traitement automatisé. Ce traitement est réalisé avec votre accord et dans le respect de la législation applicable.

Il peut s'agir des données personnelles telles que vos prénom et nom, adresse postale, e-mail, numéro de téléphone, vos coordonnées professionnelles destinées à des interlocuteurs professionnels...

## **IV – Origine des données collectées**

---

Les données à caractère personnel traitées via le système SIT 35 sont ajoutées à la base de données par les membres du réseau eux-mêmes après qu'elles ont été collectées de diverses façons :

- données fournies par la personne concernée elle-même (par un formulaire papier, un bon de commande, une carte de visite, des fiches ou formulaires électroniques remplis par elle) ;
- location ou acquisition de bases de données par le membre du réseau SIT 35 concerné ;
- communication par des entreprises spécialisées ou via les partenaires et fournisseurs du membre du réseau SIT 35 concerné, auquel cas ce dernier s'assure de la qualité des données qui lui sont communiquées.

## **V – Finalités de la collecte des données personnelles**

---

Dans le cadre du réseau SIT 35, les membres du réseau agissant en qualité de responsables conjoints de traitement traitent les données à caractère personnel pour la réalisation d'une base de données mutualisée permettant le recensement et la promotion des offres touristiques proposées en Ille-et-Vilaine.

## **VI – Bases légales**

---

Les finalités de traitement présentées ci-dessus reposent sur les bases légales suivantes :

- l'exécution d'une mission d'intérêt public compte tenu du souhait du Département d'Ille-et-Vilaine de développer le volet de la promotion touristique ;
- l'intérêt légitime des membres du réseau SIT 35 de mutualiser les données concernant leurs contacts et partenaires respectifs afin de créer une base de données accessible par chacun d'entre eux via le logiciel Tourinsoft.

## **VII – Durée de conservation des données personnelles**

---

La durée de conservation des données personnelles est définie par les membres du réseau au regard de leurs contraintes légales et contractuelles et selon leurs besoins, notamment selon les principes suivants :

- **Données relatives aux partenaires (propriétaires et exploitants d'offres touristiques) :** pendant toute la durée des relations contractuelles entre le membre du réseau concerné et son partenaire, les données relatives à un interlocuteur étant supprimées si celui-ci ne fait plus partie de la structure du partenaire ;
- **Données relatives aux utilisateurs de Tourinsoft :** les données seront conservées pendant tout le temps où ils disposent d'un accès à l'outil. Dès lors qu'ils ne font plus partie de la structure membre du réseau et que leur accès est suspendu, leurs données sont anonymisées.

A la fin de cette période de conservation en base active, les données sont conservées en archivage, avec accès limité, pour une période de 5 ans. A l'expiration de ce délai d'archivage, les données sont anonymisées ou détruites.

La suppression ou l'anonymisation des données sont des opérations irréversibles, et à l'issue de l'une ou de l'autre de ces opérations, les membres du réseau SIT 35 ne sont plus en mesure de les restaurer.

## **VIII – Destinataires des données**

---

Les membres du réseau SIT 35 agissant en qualité de responsables conjoints de traitement s'assurent que les données ne soient accessibles qu'à des destinataires internes ou externes habilités :

- **Destinataires internes** : le personnel habilité des structures membres du réseau SIT 35 (ADT, Offices de tourisme, structures territoriales, ...), lesquelles sont toutes engagées par la signature d'une convention de participation, ainsi que leurs sous-traitants ;
- **Destinataires externes** : les structures partenaires des membres du réseau SIT 35, qui peuvent exploiter les données de la base sous certaines conditions ; les diffuseurs de données ayant conclu une convention de diffusion des données avec l'ADT, ADN Tourisme, gestionnaire de la plate-forme Open Data « Datatourisme » sur laquelle certaines données à caractère personnel sont susceptibles de figurer, ainsi que les personnes habilitées à accéder à cette base de données.

Les destinataires des données à caractère personnel au sein du réseau SIT 35 et à l'extérieur de celui-ci sont soumis à une obligation de confidentialité.

Par ailleurs, les données à caractère personnel pourront être communiquées à toute autorité légalement habilitée à y accéder. Dans ce cas, les membres du SIT 35 ne sont pas responsables des conditions dans lesquelles les personnels de ces autorités ont accès et exploitent les données.

## **IX – Droits sur les données personnelles**

---

Vous disposez des droits d'accès, de rectification et de suppression de vos données personnelles ainsi que le droit de vous opposer et de limiter le traitement. En outre vous disposez du droit à la portabilité de vos données personnelles.

Ces droits peuvent être exercés sur simple demande à l'ADT 35 ou à la structure membre qui a initialement collecté vos données et les a communiquées au réseau SIT 35.

Si la demande est présentée à l'ADT d'Ille-et-Vilaine, elle est formulée par écrit à l'adresse e-mail ou postale mentionnée ci-dessous.

Conformément aux dispositions de l'article 13 du RGPD, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente, à savoir la CNIL, si vous considérez que l'ADT 35 ou un des membres du réseau n'a pas respecté vos droits.

## **X – Droit d'usage**

---

Les membres du réseau SIT 35 bénéficient d'un droit d'usage et de traitement de leurs données à caractère personnel pour les finalités exposées ci-dessus.

Toutefois, les données enrichies qui sont le résultat d'un travail de traitement ou d'analyse d'un membre du réseau SIT 35 demeurent la propriété exclusive de ce dernier (analyse d'usage, statistique, etc.).

## **XI – Sous-traitance**

---

En sa qualité de gestionnaire du réseau SIT 35, l'ADT 35 pourra faire intervenir tout sous-traitant (notamment hébergeur et prestataire de maintenance informatique) de son choix dans le cadre du traitement de données à caractère personnel sur ledit réseau.

Dans ce cas, l'ADT s'assure du respect par le sous-traitant de ses obligations en vertu du RGPD. L'ADT, dans ce cadre, s'engage à signer avec tous ses sous-traitants un contrat écrit et leur impose les mêmes obligations en matière de protection des données que celles imposées à lui-même et aux membres du réseau SIT 35. La société sous-traitante ne peut en aucune manière traiter vos données personnelles pour d'autres finalités sans votre consentement exprès.

## **XII – Sécurité**

---

Il appartient à l'ADT 35, en sa qualité de gestionnaire du réseau SIT 35, et avec l'assistance éventuelle des membres du réseau, de définir et mettre en œuvre les mesures techniques de sécurité qu'il estime appropriées pour lutter contre la destruction, la perte, l'altération ou la divulgation non autorisée des données de manière accidentelle ou illicite.

Chacune des structures membres du réseau SIT 35 doit également mettre en œuvre un certain nombre de mesures de sécurité, parmi lesquelles figurent :

- la gestion des habilitations pour l'accès aux données ;
- les mesures de sauvegarde interne ;
- les processus d'identification ;
- l'adoption d'une politique de sécurité du système d'information touristique.

En cas de violation de données à caractère personnel, les membres du réseau SIT 35 s'engagent à en informer la CNIL dans les conditions prescrites par le RGPD.

Si ladite violation fait peser un risque élevé sur les personnes concernées et que les données n'ont pas été protégées, les membres du réseau SIT 35 en aviseront les personnes concernées et leur communiqueront les informations et recommandations nécessaires.

## **XIII – Registre des traitements**

---

Chacun des membres du réseau SIT 35, en sa qualité de responsable conjoint de traitement, s'engage à tenir à jour son propre registre des activités de traitement effectuées, sous forme de document ou applicatif permettant de recenser l'ensemble des traitements mis en œuvre. Et il s'engage à fournir à la CNIL, à sa demande, les renseignements lui permettant de vérifier la conformité des traitements à la réglementation informatique et libertés en vigueur.

## **XIV – Contact**

---

Pour toute information complémentaire concernant le SIT 35, et notamment vos données personnelles, vous pouvez contacter l'ADT d'Ille-et-Vilaine, en sa qualité de responsable conjoint de traitement et de gestionnaire du réseau :

- en lui adressant un e-mail à l'adresse suivante : [\*\*contact@ille-et-vilaine-tourisme.bzh\*\*](mailto:contact@ille-et-vilaine-tourisme.bzh)
- en lui adressant un courrier à l'adresse suivante :

**Agence de développement touristique d'Ille-et-Vilaine  
7 avenue de Tizé – Village des Collectivité  
35235 Thorigné-Fouillard**

Pour toute information sur la protection des données personnelles et pour introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) en cas de violation de la réglementation sur les données personnelles, vous pouvez consulter le **site de la CNIL** : ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).